

Conseil Municipal

28.06.2016

Présents : Claude LELOUP, Jean-Claude BOITON, Laurent DESGLAND, Nathalie FUSIL, Daniel GIOANELLI, Bernard GUILLOT, Virginie PASCAL, Christelle PETIT, Alain RUBENS, Marylène SUZANNE, Jérôme VRILOR.

Absents : Margaux BOULANGER, Alain CABBEKE (procuration à Claude LELOUP), Chantal CORBILLON (procuration à Alain RUBENS), Claudine CREUGNY (procuration à Laurent DESGLAND), Jean-Marie DUPONT (procuration à Jérôme VRILOR), Mireille FAGUET-TORCHON, François GUINGAND (procuration à Jean-Claude BOITON).

Secrétaire de séance : Nathalie Fusil

Le compte rendu du 31 mai est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Choix du nom du siège de la future communauté de communes et choix du siège

Le conseil municipal donne son accord pour que le siège de la future Communauté de Communes soit établi aux Aix d'Angillon dans l'actuel siège de la Communauté de Communes des Terroirs d'Angillon.

Le nom choisi par les membres du conseil municipal parmi ceux proposés est : Communauté de Communes du Terroir du Haut Berry à la majorité.

2. Accord sur la composition du futur conseil communautaire

Le futur conseil communautaire sera composé de 47 membres au total. Les communes ayant un seul délégué pourront avoir un délégué suppléant. Aux Aix d'Angillon, il faudra procéder à un nouveau vote pour désigner les futurs délégués dont le nombre passera de 7 à 3 courant novembre à priori.

3. Admission en non-valeur assainissement

La somme de 316.93 € est admise en non-valeur sur le budget assainissement. Elle concerne trois foyers différents.

4. Organisation des 13 et 14 juillet

Cette année les plateaux seront préparés entièrement à l'avance par le traiteur M. Maure. Cela évitera beaucoup de manutention et permettra une organisation plus fluide de la soirée. Le plateau reviendra à 8€ par personne auquel il faut rajouter les tartelettes.

Une délégation d'élus se donne rendez-vous pour essayer de faire disparaître les « algues » qui poussent à l'étang.

5. Divers

- Le Plan Communal de Sauvegarde est adopté à l'unanimité des membres présents
- Un contrat de 3 mois est accordé pour l'embauche d'un emploi saisonnier aux services techniques
- Le contrat avec le prestataire de logiciel informatique est reconduit pour la somme de 3 915€ HT par an pendant trois ans auxquels s'ajoutent 435 € HT par an de frais de maintenance.
- Le conseil municipal donne son accord pour nommer au grade de brigadier de police municipale l'actuel garde champêtre.
- Orange va réaliser des travaux de changement d'antenne sur le château d'eau. Free devrait également en installer une.
- Plusieurs vols ont été signalés au nouveau cimetière. M. le Maire envisage de mettre une caméra.
- Les travaux route Alfred Remanjon débuteront courant septembre.
- Il faut prévoir de mettre une poubelle vers le city stade. Il faudra également envisager la démolition de la piscine et mettre des jeux pour les plus petits.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30